



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Forêt de Senart

Question écrite n° 50745

### Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le plan d'aménagement de la forêt de Senart qui définit, pour une durée de vingt ans, les modalités de gestion et d'exploitation de ce massif. Cette forêt n'ayant pas fait l'objet de coupes de bois régulières depuis près de vingt ans, à la différence d'autres massifs forestiers d'Ile-de-France exploitées selon des objectifs avant tout économiques, elle a pu conserver jusqu'ici un caractère naturel, apprécié de ses visiteurs (au nombre de deux millions par an). Or le nouveau plan d'aménagement prévoit, semble-t-il, que le massif de Senart, classé en « forêt de protection » depuis décembre 1995, sera soumis à une exploitation régulière intensive, appelant de nombreuses et régulières coupes d'arbres dont certaines ont déjà été engagées. Il est à craindre que ce nouveau mode de gestion n'entraîne une modification importante de ce massif forestier, de la diversité floristique et faunistique qui le caractérise. C'est pourquoi il lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'exploitation de la forêt de Senart s'effectue dans des conditions respectueuses du riche patrimoine naturel qu'elle renferme. Il serait regrettable, en effet, que ce mode de gestion dicté par un souci prééminent de rentabilité engage un appauvrissement du milieu naturel en question, comme cela a pu être observé dans d'autres domaines forestiers situés dans la région d'Ile-de-France (notamment le bois de Verrières ou de Saint-Cucufa, ou encore la forêt de Meudon). Il lui demande donc d'intervenir auprès des organismes intéressés pour que soit redéfini le plan d'aménagement de la forêt de Senart et que les associations concernées soient tenues informées et associées aux projets d'exploitation et de mise en valeur de ce massif. Il s'inquiète plus généralement des nombreuses critiques portant sur les modes d'exploitation des massifs forestiers en Ile-de-France qui semblent caractérisés davantage par un souci de rentabilité que de préservation de la biodiversité. Il souhaite par conséquent que soit rapidement engagée une réflexion sur ces questions en associant les organismes intéressés, les représentants de la communauté scientifique et les associations concernées ; réflexion qui permettrait certainement d'améliorer les modes de gestion actuels suivants par des critères partagés les différents intervenants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50745

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1967